



Haut
Lignon

Communauté de Communes

Communauté
de Communes
du Haut-Lignon

13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 30 JUIN 2022 à 20 HEURES
A LA MAIRIE DU CHAMBON/LIGNON**

Le 30 juin 2022, le Conseil Communautaire convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni à la mairie du Chambon/Lignon, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Léo BADER, Rose-Marie BROTTES, Olivier BROUSSARD, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Christian OUILLON, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Lucas ROCHER, Frédéric ROUX, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIER, Denise VALLAT

Absents représentés : Philippe DIGONNET (avait donné pouvoir à Olivier BROUSSARD), Jean-Michel EYRAUD (avait donné pouvoir à Sandra PICOT), Patrice ROUSSON (avait donné pouvoir à Michel PABIOU).

Absents excusés non représentés : Kilpéric LOUCHE.

Elu secrétaire de séance : Denise VALLAT.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 25
- Votants : 25

1 - Approbation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Denise VALLAT comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2022 :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Finances, Développement Economique :

3.1) Délibération pour versement d'une subvention à l'association sportive du collège de la Lionchère :

Les élus attribuent à l'unanimité une subvention de 1.000 € à l'Association sportive du collège public de la Lionchère de Tence, pour la participation des élèves sélectionnés aux championnats de France UNSS 2022.

3.2) Délibération pour adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour adhérer à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire. Cette agence apportera de l'ingénierie aux collectivités dans le cadre de leurs projets

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazeuil

Saint-Jeures

Tence

3.3) Délibération pour demande de subvention pour l'installation d'un système de contrôle d'accès et de caméras au Pôle multi-activités à Tence :

Le projet d'installation d'un système de contrôle d'accès et de caméras ne peut être soutenu par les partenaires financiers car les caméras seront placées à l'intérieur des bâtiments. Par contre les élus délibèrent à l'unanimité pour faire réaliser les travaux par l'entreprise Stanley Security pour un coût de 9.990 € H.T.

4 – Vie Sociale – Enfance Jeunesse – Ramassage Scolaire :

4.1) Délibération pour signature de la Convention Territoriale Globale :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire.

Frédéric ROUX demande si la CCHL pourra réaliser toutes les actions programmées en 2022. Il est précisé que le calendrier reste à affiner et que certaines actions seront décalées dans le temps.

4.2) Délibération pour signature d'une convention de partenariat « action sociale » avec le Département de la Haute-Loire :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour signer la Convention de partenariat « Action Sociale » avec le Département de la Haute-Loire.

4.3) Délibération pour réévaluation du tarif pour l'emploi d'animateurs saisonniers au Centre de loisirs :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour réévaluer le tarif pour l'emploi d'animateurs saisonniers au Centre de Loisirs. Les tarifs seront les suivants :

Brut journalier + 10 % de congés payés (environ 10 heures de travail par jour)

Statut	
Animateur sans BAFA	50 €
Animateur stagiaire BAFA	60 €
Animateur diplômé BAFA	75 €
Directeur BAFA	90 €

4.4) Délibération pour vote des tarifs des activités du Centre de Loisirs :

- Les élus délibèrent à l'unanimité pour voter les tarifs des camps d'été qui auront lieu au Lac de Devesset. Ces camps sont organisés par le centre de loisirs et les tarifs sont :
- du 18 au 22 juillet 2022 pour 24 enfants de 9 à 11 ans
Tarif 150 € pour habitant du territoire de la CCHL et 220 € pour habitant hors CCHL
- du 25 au 29 juillet 2022 pour 16 ados de 12 à 17 ans
Tarif 150 € habitant du territoire de la CCHL et 220 € pour habitant hors CCHL

5 – Culture et Communication :

5.1) Délibération pour participation de l'association ARPEGE pour le spectacle et l'achat d'instruments pour l'EMIHL :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour accepter la participation de l'association ARPEGE, d'un montant de 1.095,55 €, pour le spectacle proposé aux élèves de l'école de musique intercommunale du Haut-Lignon (EMIHL) et pour l'achat d'instruments pour les élèves de l'école.

5.2) Délibération pour demande de subvention pour les actions d'Education Artistique et Culturelles 2022-2023 dans le cadre de la convention CTEAC :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour demander des subventions aux différents partenaires (DRAC, Région AURA et Département de la Haute-Loire) pour les actions d'Education Artistique et Culturelles 2022-2023 dans le cadre de la convention CTEAC.

6 – Tourisme :

6.1) Délibération pour mise en application de la Taxe de séjour :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour fixer les modalités d'application de la Taxe de Séjour à compter du 1^{er} janvier 2023, qui sont les suivantes :

- Régime au réel pour tous les types d'hébergements touristiques.
- Période d'application du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Un taux de 3 % appliqué aux hébergements en attente de classement ou sans classement.
- Dates de versements, deux fois par an, le 20 septembre 2023 et le 20 janvier 2024, sauf pour les campings qui la reverse en une seule fois à la fin de leur période d'ouverture.

Tableau présentant les tarifs de la TDS applicables en 2022, propositions tarifs TDS 2023 et propositions tarifs avec TDS additionnelle (Cf. tableau ci-dessous) :

Catégories d'hébergements	Tarifs TDS 2022 CCHL	Propositions tarifs TDS 2023 CCHL	Propositions tarifs TDS 2023 incluant TDS additionnelle
Palaces	1,20 €	1,28 €	1,40 €
Hôtel de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	1,20 €	1,28 €	1,40 €
Hôtel de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,20 €	1,28 €	1,40 €
Hôtel de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	1,00 €	1,00 €	1,10 €
Hôtel de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5 *	0,80 €	0,82 €	0,90 €
Hôtel de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3 *, chambres d'hôtes, auberge collective	0,70 €	0,73 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnements touristiques par tranche de 24 heures	0,60 € <i>Tarif plafond</i>	0,60 €	0,66 €
Terrains de camping et terrain de caravanage classés 1 et 2 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,22 €

Pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air, **un taux de 3 % s'applique par personne et par nuitée**, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels 4 étoiles.

Les exonérations :

- Les mineurs (les moins de 18 ans),
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes du Haut-Lignon,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1,00 €.

7 – Informations

7.1 Décisions du bureau communautaire prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n° 2021-09 du 25/05/2022 : attribution d'une aide financière au titre du Fonds d'Intervention Local à l'entreprise ALT'SENSATIONS, représentée par Madame Véronique BARRIOL, installée sur la commune du Chambon/Lignon, qui souhaite faire l'acquisition de trottinettes et vélos électriques pour permettre la découverte du territoire de la Jeune Loire, pour un montant de 4.646,20 € (Aide Leader : 18.584,80 €). Le montant du projet s'élève à 58.077,50 € H.T.

Décision n° 2022-10 du 15/06/2022 : attribution d'une aide financière au titre du Fonds d'Intervention Local à Monsieur Julien TERRIER, géant de la boulangerie TERRIER FERRAPIE au Mazet Saint-Voy, pour un montant de 5.000,00 € (aide Région AURA : 10.000,00 €), pour effectuer des travaux de rénovation de sa devanture et acquérir du mobilier et du matériel professionnel. Le montant du projet s'élève à : 80.624,21 € H.T

8 – Divers

Hélène LIONNET demande pourquoi le terrain synthétique de la commune de Tence n'a pas été porté par la CCHL. Les élus répondent que tous les clubs de football de la CCHL n'étaient pas favorables en un regroupement et que de ce fait la CCHL aurait dû prendre la totalité de la gestion des terrains des différentes communes.

Frédéric ROUX demande des explications sur le départ de Myrtille MONLEAU, chargée de mission PVD, qui semblait donner satisfaction à plusieurs communes. David SALQUE-PRADIER explique le contexte. Les élus de différentes communes expriment leurs regrets. Il est précisé qu'un recrutement sera lancé prochainement.

Lucas ROCHER demande quand les travaux de la ZA des Barandons seront lancés. David SALQUE-PRADIER précise que les travaux devraient débuter début 2023.


Denise VALLAT intervient sur le parcours photographique Terres de lait qui sera lancé le 8 juillet 2022.

La séance est levée à 9h15

Fait à Tence, le 20 juillet 2022

Le Président de la CCHL
David SALQUE-PRADIER

La Secrétaire de séance
Denise VALLAT

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Denise Vallat' with a horizontal line underneath.